



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question orale n° 704

### Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les conséquences dommageables pour les associations de prévention et de réinsertion sociale, de la baisse des dotations en direction des publics les plus fragiles de notre société. En effet dans sa circonscription, il a été saisi par l'association médico-sociale Anne Morgan qui s'est vue notifier, sans décision préalable, une réduction, voire une suppression totale de certains crédits s'inscrivant dans le cadre du programme « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ». Cette décision, si elle devait se confirmer, se traduirait par l'arrêt pur et simple du fonctionnement des structures existantes et la suppression des missions sociales d'insertion par le logement et le travail. Dans un contexte économique et social incertain, où le Gouvernement déclare soutenir les politiques sociales de prise en charge des personnes vulnérables, il apparaît contradictoire que, dans le même temps, les dotations soient réduites ou disparaissent complètement. En conséquence, il demande que les moyens budgétaires dévolus à ce programme de prévention de l'exclusion soient au minimum maintenus et même revus à la hausse car ils contribuent à l'amélioration de l'offre d'hébergement pour les personnes vulnérables, les publics jeunes et répondent dans l'urgence aux situations des familles expulsées.

### Texte de la réponse

#### FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION MÉDICO-SOCIALE

#### ANNE-MORGAN, À SOISSONS

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre, pour exposer sa question, n° 704, relative au financement de l'association médico-sociale Anne-Morgan, à Soissons.

M. Jacques Desallangre. Madame la ministre, l'association de prévention et de réinsertion sociale Anne-Morgan, à Soissons, s'est vu notifier, sans avertissement préalable, une réduction des crédits inscrits dans le cadre du programme " Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ", réduction qui frôle la suppression totale. Cette décision, si elle devait se confirmer, signifierait l'arrêt pur et simple du fonctionnement des structures existantes et la fin des missions sociales d'insertion par le logement et le travail.

Dans un contexte économique et social incertain et alors que votre gouvernement déclare soutenir les politiques sociales de prise en charge des personnes vulnérables, il apparaît contradictoire que les dotations soient ainsi réduites ou disparaissent.

Comptez-vous réexaminer la situation particulière de l'association Anne-Morgan ? Allez-vous maintenir, voire augmenter les moyens budgétaires dévolus aux programmes de prévention de l'exclusion que l'association Anne-Morgan met en oeuvre afin d'améliorer l'offre d'hébergement pour les personnes vulnérables ou les publics jeunes et de répondre dans l'urgence aux situations des familles expulsées ?

N'oublions pas que, lors de la mise en place du programme " Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ", le Gouvernement a fortement sollicité l'implication des organismes médico-sociaux. Ils ont répondu à votre appel avec beaucoup de détermination, sachant les besoins importants à mobiliser pour amortir les effets dévastateurs d'un système économique libéral dur aux faibles.

Madame la ministre, allez-vous prendre en considération les besoins vitaux des associations ? Allez-vous permettre en particulier à l'association médico-sociale Anne-Morgan de remplir sa belle et difficile mission ?

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin, ministre du logement.

Mme Christine Boutin, *ministre du logement*. Monsieur le député, le programme 177 " Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables " a été abondé par le plan de relance et a vu ses moyens sensiblement augmenter en 2009, passant de 1,194 milliard d'euros en 2008 à 1,239 milliard en 2009. Il faut d'ailleurs noter que les moyens d'accompagnement social au titre du plan de relance ont été accrus de 12 millions d'euros. Pour le cas précis que vous évoquez, l'association qui vous a alerté sur ses difficultés financières bénéficie, pour 2009, d'un financement de 151 900 euros. Ces aides sont réparties entre : les hôtels sociaux, dont la subvention pour 2008 avait été fixée sur quinze mois afin d'anticiper les trois premiers mois de 2009, ce qui explique une large partie de la variation du montant de la subvention, fixée cette année à 84 500 euros ; le centre de stabilisation, dont la subvention passe de 14 000 à 41 400 euros ; le centre d'insertion d'Alizy, dont la subvention, d'un montant de 26 000 euros, reste stable.

En revanche, il a été décidé localement de ne pas reconduire l'aide à la gestion locative sociale, d'un montant de 22 868 euros, dont bénéficiait antérieurement cette association, qui continue néanmoins à percevoir l'aide aux organismes logeant temporairement des personnes défavorisées, pour un montant annuel de 60 679 euros. Ces décisions ont été prises en fonction de l'analyse locale des priorités. J'ajoute que l'association AMSAM, comme les autres associations concernées par le programme 177, a été reçue à la DDASS de l'Aisne, pour une présentation des orientations 2009 et de la répartition des crédits de ce programme.

Il me semble donc que les difficultés dont vous vous faites l'écho relèvent d'une mauvaise lecture de ces données par l'association concernée.

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Je vous remercie de cette réponse, madame la ministre. Je la transmettrai à l'association Anne-Morgan, qui la commentera comme elle le jugera nécessaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 704

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2009, page 4985

**Réponse publiée le :** 3 juin 2009, page 4748

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mai 2009